Comment remonter une ascendance noble ? Y-a-t-il des archives spécifiques aux recherches nobiliaires ? Pas à pas, découvrez comment réaliser une généalogie fiable de vos ancêtres nobles. Ce tutoriel n'est qu'une introduction, car chaque région a ses particularités. Bonnes découvertes !

Table des matières

Introduction : la ou les noblesse(s) ?....2

Présentation et pièges à éviter....4

Comment reconnaître un noble ?....4

Pièges à éviter....5

Sources générales pour l'Ancien régime....6

Tutoriel : les fonds disponibles....7

Etape 1 : Les recherches de la noblesse....7

Etape 2 : le Cabinet des titres....9

Les 6 premières séries....9

La 7e série....11

Etape 3 : les autres fonds de la BnF....12

Etape 4 : Les archives privées....15

Les chartriers....15

Les fonds d'érudits....16

Les bibliothèques municipales....16

Etape 5 : les Archives nationales....17

Séries J et JJ : Trésor des Chartes....17

Séries M et MM....18

La série P : hommages, aveux et dénombrements....18

Série Q : Domaine....19

Etape 6 : Le XVe siècle et avant – vers l'infinie remontée ?....19

Medieval Lands (FMG)....19

Ouvrages spécialisés....20

Derniers conseils....21

Introduction : la ou les noblesse(s) ?

Difficile de donner une définition univoque de la noblesse, tant le concept est enchâssé dans des rapports de force complexes et connaît des mutations au fil des siècles. La noblesse est une construction sociale et politique mouvante. Déjà car son origine fait débat : les nobles sont-ils les héritiers de l'élite politico-militaire de Rome, ou bien des familles de chefs militaires entourant les rois francs ? Ce statut résulterait plutôt d'un métissage, des institutions romaines reprises par les royaumes francs. Quoiqu'il en soit, dès le haut Moyen Âge, le statut nobiliaire se distingue par la détention de droits seigneuriaux sur des domaines ruraux, et par l'exercice des armes. Il faut attendre le règne des Capétiens, puis la construction de l'État, pour que cette noblesse apprenne la discipline et reconnaisse la supériorité de la couronne de France. On dit ainsi que le rapport de vassalité, caractéristique des rapports de force sous la féodalité, est peu à peu remplacé par un rapport d'assujettissement. La monarchie reprend alors la main sur des familles qu'elle ne pouvait auparavant pas contrôler.

Un droit propre se met en place, le droit nobiliaire. Les pouvoirs d'emprise de la monarchie sont reconnus et dotent l'aristocratie de discours et privilèges qui la naturalisent et l'institutionnalisent. Plus qu'une catégorie sociale, la noblesse est pensée comme un ordre, légitimée par le pouvoir royal. C'est ainsi qu'au XIV^{e} siècle se développe la pensée autour du « lignage » : un nom, un blason, un cri, des branches… Autant de repères utiles pour s'y retrouver pour la succession. Ceux dont le lignage remontait sur plusieurs siècles pouvaient être désignés comme « sans anoblissement connu », non sans légendes et histoires fantaisistes sur leurs origines.

Outre ces familles anciennes et puissantes, le roi peut anoblir, dès lors que son emprise s'est affirmée au-delà de son domaine royal. Il semblerait que l'anoblissement royal débute à la fin du XIII^{e} siècle, dans un contexte où les valeurs, vertus et idéaux chevaleresques (largement transmis par l'Église) influencent les visions de la société. Mais jusqu'au XVI^{e} siècle, ces valeurs ne prennent pas le pas sur le service armé, tant que les rapports féodaux dominent. Il faut attendre la fin des guerres de religion pour que se théorise plus précisément l'idée d'un statut noble à part, d'une « race » à défendre des atteintes à l'honneur (par le duel par exemple), et mettant en valeur la « naissance » et le « sang ».

Si ces valeurs guerrières et la naissance sont mises en avant, c'est sans doute pour distinguer ces groupes sociaux revendiquant des origines anciennes d'une nouvelle élite sociale en ascension (future « noblesse de robe »), dans le contexte de flou juridique qui entoure le terme de « noblesse ».

En effet, il apparaît une nouvelle élite sociale qui tend de plus en plus à ressembler à la noblesse précédemment décrite. Cette nouvelle catégorie apparaît comme une construction progressive difficile à saisir car elle est à la fois sociale, juridique et politique. Au fur et à mesure que l'Etat se développe, il apparaît nécessaire pour le roi, désireux de développer son administration et ses juridictions, de s'entourer de personnes autres que ses gens d'armes. A l'époque médiévale, les offices ou charges dans les juridictions ou les finances proposés n'intéressaient pas les nobles. Les places restaient donc libres pour une bourgeoisie en plein essor, souhaitant monter dans les

hiérarchies sociales. La bourgeoisie faisait valoir ses qualités humanistes, le travail, en opposition à l'oisiveté de la noblesse.

Cette position n'est pas nouvelle, et remonte bien au XII^{e} siècle, les légistes soutenant que les lois valent bien les armes en temps de paix. Cependant l'idée d'une noblesse des titulaires d'une charge ne prend de l'ampleur qu'au XV^{e} siècle, rencontre un grand écho tout au long du XVI^{e} siècle, pour finalement être consacrée par les thèses du milieu du XVII^{e} siècle. A partir des guerres de religion du XVI^{e} siècle, beaucoup de magistrats, titulaires d'une charge ou d'un office, militaient pour qu'il leur soit officiellement reconnu la qualité de noble en raison de leur office et non plus en raison d'un anoblissement traditionnel. Dès 1600, des ordonnances royales reconnurent une noblesse issue de la détention d'offices de judicature d'un certain niveau. La noblesse pouvait ainsi être personnelle, ne tenant qu'à la détention d'offices. Mais l'instauration de la paulette, taxe créée par Henri IV, rendit possible l'hérédité de ces charges. C'est au milieu du XVII^{e} siècle qu'apparaît pour désigner ce nouveau groupe social l'expression de « noblesse de robe », en opposition à la « noblesse d'épée » précédemment décrite. Mais sous et après le règne de Louis XIV, les frontières entre ces deux groupes sociaux deviennent plus fines, puisque la noblesse de robe est souvent rentière, possédant des terres.

Un dénominateur commun existe cependant, ou du moins tente de se maintenir. Sous l'Ancien Régime, être noble signifie vivre noblement. C'est-à-dire que le noble ne travaille pas, et c'est là que la « dérogeance » prend son importance : il ne peut pas être artisan, commerçant… sous peine de se voir retiré ses privilèges. On compte au nombre de ses privilèges l'exemption de payer la taille (pour les provinces de taille personnelle, et pour les provinces de taille réelle il doit payer la taille pour les terres « roturières »). Plusieurs exceptions toutefois sont à mentionner pour la dérogeance. Être propriétaire d'une forge ne fait pas déroger, de même que la verrerie, la manufacture et d'autres activités encore si elles n'étaient pratiquées qu'en gros.

Une exception se trouve aussi en Bretagne : avec le concept de noblesse dormante, il était possible pour un noble désargenté de travailler, parfois pendant plusieurs générations, pour obtenir les ressources économiques suffisantes afin de « réactiver » son statut noble. Cette condition économique d'une partie de la noblesse bretonne amène à nuancer l'équation trop rapide entre noblesse et richesse. Un noble n'est pas forcément riche, bien au contraire. Cela dépend des crises, des systèmes féodaux favorables ou non à un fort morcellement des seigneuries. Beaucoup de nobles pouvaient vivre noblement, porter l'épée, tout en ayant un patrimoine économique pas plus élevé que le laboureur voisin.

Beaucoup de choses resteraient encore à dire, mais cette introduction n'avait qu'un objectif : montrer que la noblesse est plurielle, protéiforme, selon les époques et les régions. Ce qui m'amène à évoquer deux points. Premièrement, ce tutoriel ne peut que donner des conseils de recherche généraux, chaque point devra être approfondi en fonction du contexte. Deuxièmement, toutes les généalogies des familles nobles ne remontent pas jusqu'aux mêmes époques. Ainsi, beaucoup de familles de petite noblesse, souvent de robe ou anoblies, ne peuvent pas retracer leurs ancêtres au-delà du XVI^{e} siècle, tandis que d'autres familles plus anciennes peuvent prouver leur ascendance jusqu'au XIV^{e} siècle, ou même plus loin encore.

Bibliographie :

- NASSIET M., Noblesse et pauvreté, 2012, ed. PUR
- FIGEAC M., Les noblesses en France, 2013, ed. Armand Colin
- MORSEL J., L'aristocratie médiévale, 2004, ed. Armand Colin
- BÉLY L, « Les noblesses » in La France au XVIIe siècle, 2009, ed. PUF
- CREMER A, « La genèse de la notion de noblesse de robe » in Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, 1999

Présentation et pièges à éviter

Comment reconnaître un noble ?

Avant de chercher à remonter loin, encore faut-il s'assurer que l'on a bien affaire à un noble. La particule est loin d'indiquer la noblesse. Tout comme les « sieur de » ou même « seigneur de ». Il ne faut pas non plus confondre des titres de courtoisie comme « noble », « honorable », « honnête », « monsieur », « demoiselle » ou « dame », avec des titres de noblesse. Les titres de courtoisie sont simplement un signe de notabilité, une indication du curé pour se faire « bien voir » des notables du coin. Difficile cependant d'en tirer des règles générales, car dans la Manche par exemple un « noble homme » peut désigner un noble.

La seule marque de la noblesse reste le titre de noblesse : « écuyer » ou « chevalier », qui se rapporte à la seule qualité noble de la personne. Il est à distinguer de la possession d'un fief de dignité qui se rapporte à la terre : on se titre baron, comte, duc si on a une baronnie, un comté ou un duché. Théoriquement, on peut donc être écuyer et duc à la fois.

Mais les femmes ne seront pas désignées sous ces titres de noblesse. Il est donc assez compliqué de savoir leur état sans connaître celui de leur père. « Demoiselle », « Dame » sont des titres de courtoisie qui attestent d'un certain rang social, mais ne constituent pas à eux seuls le signe d'une appartenance à la noblesse.

Pièges à éviter

Faire une généalogie sérieuse et fiable n'est pas simple, tant on peut lire tout et son contraire sur les arbres et livres en ligne. Plusieurs pièges sont à éviter :

- **Penser que la méthodologie diffère de celle de la généalogie « classique »**

Les généalogies nobles sont loin d'être non vérifiables par toute personne qui souhaite faire sa généalogie. Il n'y a pas de différence importante suivant la classe sociale concernant la méthodologie à adopter. Que le chercheur s'intéresse à des journaliers ou à des nobles fortunés, le principe au fondement de la généalogie reste le même : chercher des **actes**. C'est-à-dire chercher des **sources primaires**, des documents qui ont été produits du vivant (ou à la période la

plus proche) des concernés, sans interprétation. Si vous vous sentez découragé devant la difficulté que représentent l'accès et la lecture des actes des XVI^{e}, XV^{e} et XIV^{e} siècles, pas de panique ! Avec ce tutoriel, vous serez rodé.

- **Avoir une confiance aveugle en les livres, mémoires et arbres généalogiques en ligne**

Tout ce qui n'est pas une source primaire doit être pris avec de grosses, très grosses pincettes. Ce n'est pas parce que vous voyez une centaine d'arbres généalogiques sur Geneanet, Familysearch, Heredisonline, Capedia, Roglo, Man8rove ou Racines & histoire qui indiquent une filiation que celle-ci est vraie. Il faut revenir aux actes. La remarque vaut aussi pour les nobiliaires et armoriaux, c'est à dire des livres, souvent écrits au XIX^{e} siècle, qui répertorient les généalogies des familles nobles. Ainsi, il y a un risque important à recopier les ouvrages de La Chesnaye des Bois, Courcelles, Saint-Allais, Chaix d'Est-Ange, Magny et j'en passe : dans ces livres pullulent des **généalogies de complaisance**, inventées de toutes pièces pour flatter les familles. Il faut donc toujours, toujours en revenir aux actes. Vous seriez réellement surpris du nombre d'erreurs que contiennent ces livres, de la simple erreur de date à la généalogie inventée de A à Z.

Quand bien même un ouvrage semble sérieux et qu'il indique ses sources, consultez les sources que le livre mentionne. Vous pourriez être surpris de l'écart entre l'interprétation de l'acte que fait l'auteur et votre propre interprétation. Certains auteurs peuvent avoir une fâcheuse tendance à extrapoler !

Bien entendu, tout n'est pas à jeter, mais retenez ces ouvrages, manuscrits, arbres, etc comme des pistes plutôt que comme des sources fiables. Le plus important est, pour chaque source que vous consultez, de vous **poser les bonnes questions** : quand le document a-t-il été produit ? pour qui ? dans quelle intention ? quel degré de fiabilité lui accorder en conséquence ? Ainsi vous ne tomberez pas dans la plupart des pièges évoqués ici.

Les sources primaires ne sont bien sûr pas exemptes d'erreurs. Il faut donc, quoiqu'il en soit, **croiser ses sources**.

- **Négliger les XVI^{e} et XVII^{e} siècles**

Vous avez un ancêtre dont le nom ressemble à celui de nobles d'un village situé non loin du sien. La tentation est grande d'en faire le rejeton de cette famille noble. Mais il faut rester vigilant. Trop de généalogies en ligne ou sur papier font de tels raccourcis, profitant des actes paroissiaux avares en information pour se créer des ancêtres « passerelles » imaginaires. Vous avez des fonds d'archives accessibles pour ces périodes, évoqués ci-dessous.

Le but est d'éviter de devoir supprimer des centaines d'ancêtres de votre ascendance si vous vous rendez compte qu'une filiation au XVII^{e} siècle est fausse.

Sources générales pour l'Ancien régime

Comme prérequis à ce tutoriel sur les archives intéressant la noblesse, il vous faut connaître les différentes ressources généalogiques pour l'Ancien Régime autres que les registres paroissiaux.

Aux archives départementales, vous avez deux séries qui peuvent vous intéresser pour passer la barrière des XVI^{e} et XVII^{e} siècles : les séries E et B, présentées plus longuement dans ce tutoriel de @Dashell.

- La série E

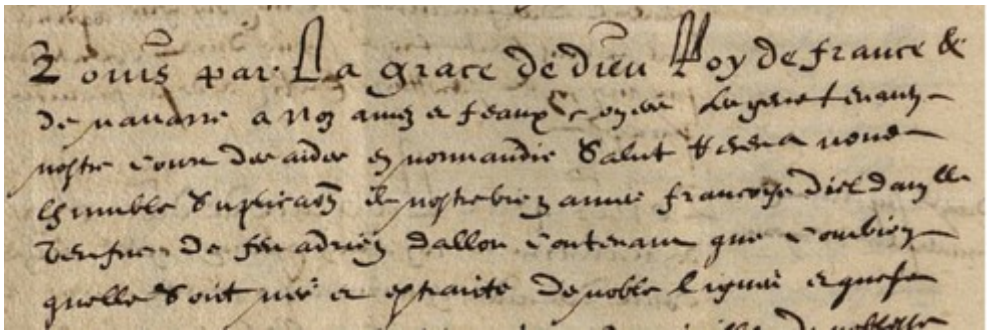
La série E est bien connue du généalogiste. Elle contient les registres paroissiaux et l'état civil, mais aussi le notariat. Le **notariat** (et dans certaines régions le tabellionage), permet de remonter parfois beaucoup plus loin que les registres paroissiaux. Mentionnons également les sous séries consacrées aux seigneuries et aux familles : y sont conservés les titres et papiers des seigneurs locaux et des familles nobles ou bourgeoises. Les documents incontournables que nous pouvons espérer y trouver, outre des actes notariés, sont les **aveux**. L'aveu est une déclaration écrite que doit fournir le vassal à son suzerain, généralement en cas de changement de seigneur ou de tenancier (vente, donation, succession…). Il est accompagné du dénombrement des biens composant le fief. Si le vassal tenait sa terre directement du roi, il rendait aveu au roi. S'il tenait sa terre d'un autre seigneur, il rendait aveu à ce seigneur. Cela demande de bien connaître la géographie locale, pour savoir où était situé le fief et donc à qui le tenancier rendait aveu. Les aveux peuvent également se trouver en série A (domaine royal), G (clergé séculier), H ou J (archives privées).

- La série B

La série B contient les archives judiciaires : celles des juridictions seigneuriales mais aussi royales (et parfois épiscopales). C'est une série très riche en informations. Le XVIII^{e} reste le siècle le mieux couvert, mais il est possible de trouver des actes judiciaires avant cette période. Concernant les juridictions seigneuriales, la difficulté réside dans leur nombre par paroisse. Il n'est pas rare de trouver plusieurs juridictions seigneuriales compétentes sur une seule paroisse. La série B des archives du département qui accueillait le Parlement de la région peut aussi contenir les registres de ce Parlement. Par exemple, les AD 76 conservent les registres de l'Echiquier de Normandie, ressource inépuisable pour qui entend faire la généalogie des familles nobles normandes.

Ce sont dans les registres des parlements que vous allez pouvoir retrouver l'enregistrement des lettres d'anoblissement et de relief de noblesse.

Exemple : on trouve des lettres de relief de noblesse pour Françoise Dyel, épouse d'un roturier normand, sous la cote 3 B 29 (Mémorial de la Cour des Aides du Parlement de Normandie) des AD 76.



“(...) humble suplication de nostre bien aimee francoise Diel dam[oise]lle veufve de feu Adrien Dallou contenant que combien quelle soit nee et extraite de noble lignee ...”

Tutoriel : les fonds disponibles

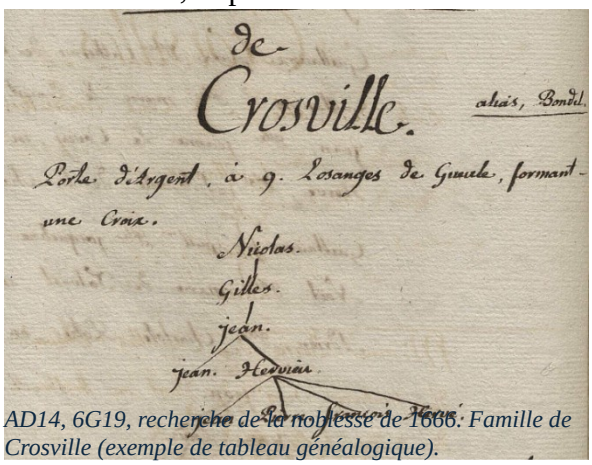
Après une longue mais nécessaire présentation des pièges à éviter et des prérequis, voici le tutoriel à proprement parler. L’ordre des étapes suivantes est subjectif et ne vise qu’à simplifier et dynamiser la présentation.

Etape 1 : Les recherches de la noblesse

La noblesse se définit entre autres par l’exemption pour ses membres de plusieurs impôts et taxes, surtout la taille. Les nobles ne payaient pas la taille. Cette situation fait des envieux : ce privilège pouvait pousser bon nombre de familles à se dire noble pour échapper à certaines impositions. Mais pour la couronne, cela suppose moins d’entrées d’argent dans les caisses du royaume. D’où la nécessité pour le roi de vérifier la noblesse de ses sujets.

Dans le cadre de ces enquêtes, les familles devaient rapporter les preuves de leur statut. Une généalogie devait ainsi être produite par chaque famille se revendiquant de la noblesse. Pour une famille ayant prouvé 4 degrés, on peut ainsi espérer remonter jusqu'au début du XVI^{e} siècle.

Les généalogies produites se résument le plus souvent à un tableau généalogique récapitulant les filiations, et parfois seuls les noms des comparants sont cités. Plusieurs copies de la même recherche de la noblesse peuvent exister, et elles ne sont pas toutes identiques : certaines peuvent juste se contenter de lister les noms des comparants, tandis que d’autres vont jusqu’à indiquer les archives produites. Les dossiers de procédure ont dans la plupart des cas disparu.



AD14, 6G19, recherche de la noblesse de 1666. Famille de Crosville (exemple de tableau généalogique).

La recherche de la noblesse la plus connue est celle de 1666. Elle recouvre énormément de régions de France, comparé aux autres recherches antérieures.

Voici une liste des généralités qui sont numérisées pour 1666, avec les liens directs vers les documents :

- Généralité d'Alençon : BnF mss Français 32312, Français 32269, Français 32270, et Français 32578
- Généralité d'Auch : BnF mss Français 32295-32302
- Généralité de Bordeaux : BnF ms Français 32270 (fol. 27 et 65)
- Généralité de Bourges : BnF mss Français 32272 et Français 32273
- Généralité de Caen : Table, Anciens nobles, Nobles qui ont prouvé 4 degrés, Anoblis, Usurpateurs aux AD du Calvados
- Généralité de Dauphiné : BnF ms Français 32268
- Généralité de La Rochelle : BnF mss Français 32610-32611
- Généralité de Lyon : BnF ms Français 32268
- Généralité de Metz : BnF ms Français 32268
- Généralité de Montauban : BnF mss Français 32295-32302
- Généralité de Montpellier : BnF mss Français 32293 et 32294, Français 32551 et Français 32552, voir aussi Français 32554-32559
- Généralité de Moulins : BnF ms Français 32275 et BnF ms Français 32276
- Généralité d'Orléans : BnF mss Français 32270 et Français 32582, voir aussi Français 32582-32583
- Généralité de Poitiers : BnF ms Français 32268
- Généralité de Riom : BnF ms Français 32268
- Généralité de Rouen : BnF ms Français 32311
- Généralité de Soissons : BnF ms Français 32269
- Généralité de Toulouse : BnF ms Français 32552 (fol. 749 et 1075), voir aussi Français 32554-32559
- Généralité de Tours (Anjou, Maine, Touraine) : BnF ms Français 32264
- Périgord : voir BnF ms Périgord 16
- Bretagne :
 - pour les généalogies voir BnF ms Français 8317 (A-F), BnF ms Français 8318 (G-L) et BnF ms Français 8319 (M-Y et supplément)
 - pour d'autres généalogies, arrêts et pièces de procédure voir les nombreux travaux sur cette page : Noblesse bretonne – Geneawiki , ainsi que la série 1 Bi aux AD 35

Etape 2 : le Cabinet des titres

Selon la fiche descriptive de la Bibliothèque nationale de France (BnF), le Cabinet des titres est « en quelque sorte un dépôt central des documents relatifs à la noblesse de France, rassemblés au cours du XVIIe siècle, mais plus anciens pour certains d'entre eux. Il est constitué de pièces de nature très diverse (archives de l'ancienne Chambre des comptes, actes notariés originaux ou

en copie, faire-part, preuves de noblesse, arbres généalogiques), rassemblées pour leur intérêt généalogique ». Le Cabinet des titres est composé de 7 séries.

Les 6 premières séries

Il s'agit des Pièces originales, des Dossiers bleus, des Carrés d'Hozier, du Cabinet d'Hozier, du Nouveau d'Hozier et de la collection Chérin.

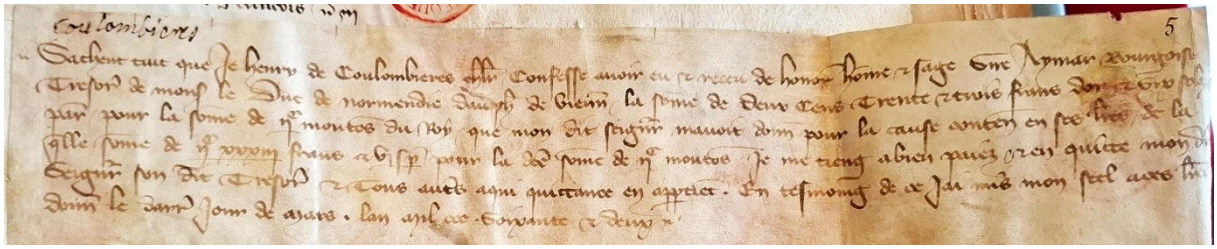
La première étape consiste à consulter les répertoires alphabétiques de ces 6 séries généalogiques. Vous avez le choix entre le répertoire manuscrit ou la version informatisée. Soyez souple dans l'orthographe du nom à chercher, la famille recherchée peut se trouver à des emplacements surprenants.

- Répertoire manuscrit d'Ulysse Robert : BnF NAF 28674
- Répertoire numérique :
 - A-C
 - D-H
 - I-P
 - Q-Z

Vous avez pour chaque nom les manuscrits qui contiennent une notice sur la famille recherchée. Par exemple, si je lis « Breuilly, PO 507, Dossiers bleus 133 », alors si je veux des informations sur la famille Breuilly il faudra chercher dans les Pièces originales 507 et les Dossiers bleus 133.

- **Pièces originales** : il s'agit pour l'essentiel de documents issus des archives de la Chambre des comptes de Paris, mais aussi d'actes notariés. Consultables à cette adresse.
- **Dossiers Bleus** : cette série rassemble des mémoires, notes et brouillons généalogiques, issus pour la plupart des cabinets de Charles d'Hozier et de François Roger de Gaignières. Consultables à cette adresse.
- **Carrés d'Hozier** : ce fonds est constitué de copies ou extraits d'actes divers (actes de baptêmes, contrats de mariage, testaments, contrats de vente, etc.) dressés au XVIII^{e} siècle. Consultables à cette adresse.
- **Cabinet d'Hozier** : ces volumes rassemblent des dossiers généalogiques constitués aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles par Pierre et Charles d'Hozier et mémoires généalogiques de François Roger de Gaignières. Consultables à cette adresse.
- **Nouveau d'Hozier** : fonds qui rassemble des documents relatifs aux preuves dressées par les d'Hozier au XVIII^{e} siècle pour diverses places : Maison du Roi, Petites et grandes écuries, écoles militaires, maisons de saint Louis et de l'Enfant-Jésus, divers collèges et régiments. Consultables à cette adresse.
- **Chérin** : recueil de généalogies dressées au XVIII^{e} siècle par Bernard Chérin et ses successeurs lorsqu'ils vérifiaient les preuves de noblesse présentées pour l'admission aux Honneurs de la cour, aux Ordres du roi et à certaines places privilégiées (armée, marine, maisons civiles et religieuses). Consultables à cette adresse.

La série la plus intéressante est celle des Pièces originales, tout simplement car elle renferme des actes originaux. A l'inverse, celle des Dossiers Bleus est la moins intéressante ou en tous cas la moins fiable car ce ne sont pratiquement que de notes, brouillons à la fiabilité inégale. Malgré un travail de numérisation très important, il reste beaucoup de manuscrits non numérisés. Il est toujours possible de demander une reproduction.



BnF, Pièces originales 823, dossier Colombières. Quittance de Henri de Colombières datée de 1362. Photo de l'auteur.

Si je conserve mon exemple sur la famille Breuilly, il faudra que je trouve les Dossiers Bleus n°133, c'est à dire le « Français 29678 (Dossiers bleus 133) (cote) • Breteau-Brezal ».

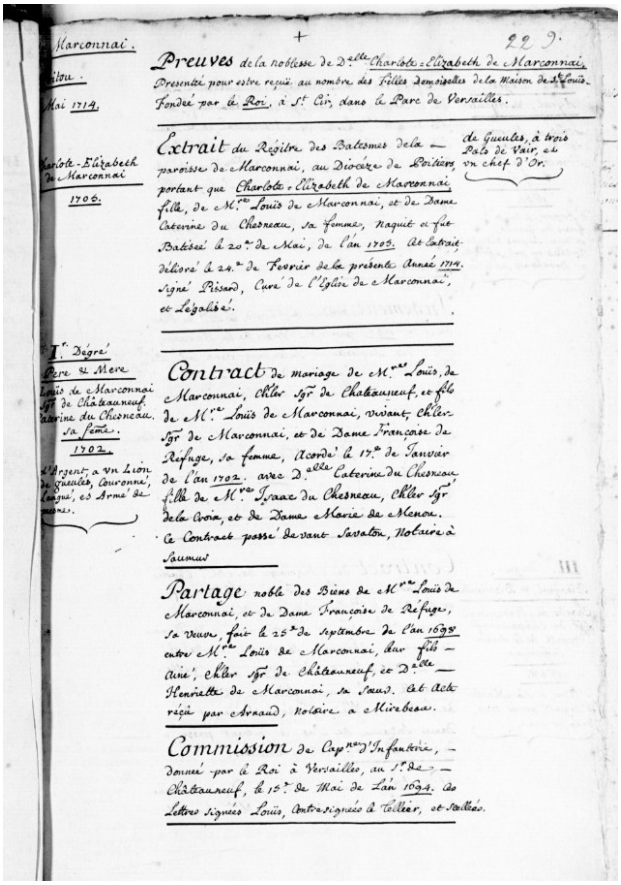
La 7e série

À ces six premières séries s'ajoute un septième ensemble de 1488 volumes reliés, comportant recherches de noblesse, armoriaux, preuves, histoires généalogiques.

Consultable à cette adresse.

C'est une série qui comporte beaucoup de manuscrits qui nous intéressent. Nous pouvons y consulter les preuves de noblesse produites pour plusieurs ordres et écoles. Entre autres :

- ms Français 31782-31788 : Preuves de noblesse des pages de la Petite Écurie du Roi (un seul volume numérisé)
- ms Français 31884-31976 : Trésor généalogique de Dom Villevieille. Nombreuses copies d'actes concernant les familles nobles jusqu'en 1500.
- ms Français 32060-32075 : Preuves de noblesse des élèves de l'École royale militaire
- ms Français 32087-32099 : Preuves de noblesse des élèves des Écoles royales militaires
- ms Français 32076-32086 : Preuves de noblesse des élèves du Collège royal de La Flèche



BnF, ms Français 32125. Preuves présentées par Charlotte Elisabeth de Marconnai pour la maison de Saint-Louis en 1714. Première page.

- ms Français 32100-32109 : Preuves de noblesse des pages de la Grande Écurie du Roi
- ms Français 32111-32117 : Preuves de noblesse des pages de la Petite Écurie du Roi
- ms Français 32118-32136 : Preuves de noblesse des demoiselles reçues dans la maison de Saint-Louis (Saint-Cyr)
- ms Français 32400-32406 : Noms et armes des Grands Maistres et chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (dit de Malte)
- ms Français 32665 : Noms et blasons de tous les Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem du grand prieuré de France [et du grand prieuré de Champagne], avec leurs alliances, depuis l'année 1523

Etape 3 : les autres fonds de la BnF

La BnF contient un nombre impressionnant de manuscrits qui peuvent nous intéresser. Une recherche générale par mots-clés dans la barre de recherche de la section Archives et manuscrits peut vous faire découvrir des trésors. Commencez par saisir le nom de famille qui vous intéresse : il est possible que la famille recherchée fasse l'objet d'une notice dans un manuscrit déjà indexé. Essayez également de rechercher le lieu d'habitation de cette famille : sergenterie, élection, bailliage, généralité, province, etc. Les documents peuvent en effet être classés selon ces anciennes circonscriptions administratives, ou encore selon le fief que vos ancêtres possédaient ou dont ils relevaient.

Dans le cadre de classement du département des manuscrits, les fonds qui nous intéressent se situent dans trois collections : les manuscrits Français, les manuscrits des Erudits et bibliophiles et les manuscrits des Provinces françaises.

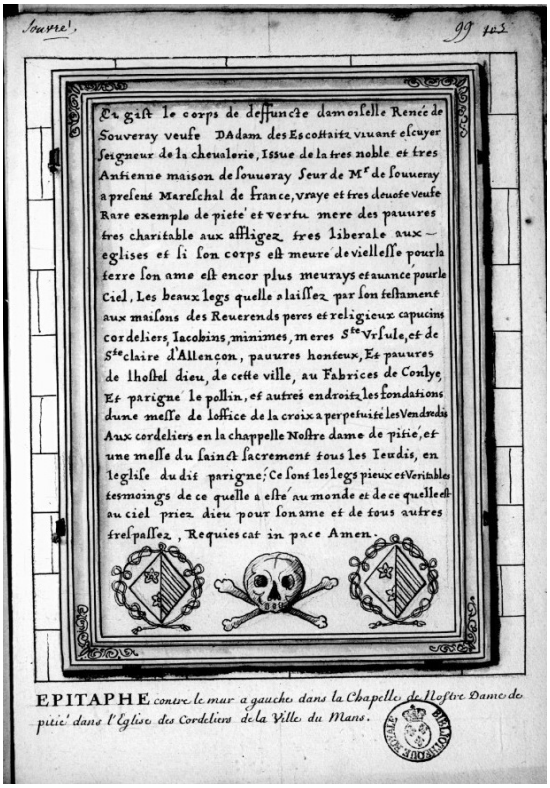
Voici ma sélection de manuscrits numérisés (ou en partie).

Chez les érudits et bibliophiles :

La collection Clairambault

- ms Clairambault 3-115 : Recueil de titres originaux (du XII^{e} au XVII^{e} siècle). Voir la table alphabétique des noms : ms Clairambault 280.
- ms Clairambault 136-208 : Troisième recueil des titres originaux (du XIII^{e} au XVII^{e} siècle). Quelques manuscrits numérisés. Les deuxième et quatrième recueils des titres originaux ne contiennent aucun manuscrit numérisé pour le moment.
- ms Clairambault 234-279 : Montres classées par ordre chronologique
- ms Clairambault 306 : Extraits et copies d'actes divers, du IX^{e} au XIV^{e} siècle, classés à peu près dans l'ordre chronologique (802-1399)

- ms Clairambault 941-947 : Recueil d'épitaphes, contenant de nombreux dessins de pierres tombales à la plume ou à la sanguine, avec armoiries coloriées, notes, copies et extraits de pièces.
- ms Clairambault 1058-1110 : Mélanges généalogiques et historiques, classés par ordre alphabétique des noms de familles et de matières.


Ci gist le corps de deffuncte damoiselle Renée de Souveray veuve DAdam des Escottaitz viuant escuyer Seigneur de la cheualerie, Issue de la tres noble et tres Antienne maison de souueray Seur de Mr de souueray a present Mareschal de france, vraye et tres deuote veuve Rare exemple de piete' et vertu mere des pauures tres charitable aux affligez tres liberale aux — eglises et si son corps est meure de vieillesse pour la terre son ame est encor plus meurays et auance pour le Ciel, Les beaux legs quelle a laissez par son testament aux maisons des Reuerends peres et religieux capucins cordeliers Iacobins, minimes, meres Ste Vrsule, et de Ste claire d'Allençon, pauures honteux, Et pauures de lhostel dieu, de cette ville, au Fabrices de Conlye, Et parigne le pollin, et autres endroitz les fondations dune messe de loffice de la croix a perpetuité les Vendredis Aux cordeliers en la chappelle Nostre dame de pitie', et une messe du sainct sacrement tous les Ieudis, en leglise du dit parigne; Ce sont les legs pieux et Veritables tesmoings de ce quelle a este' au monde et de ce quelle est au ciel priez dieu pour son ame et de tous autres trespassez, Requiescat in pace Amen.
EPITAPHE contre le mur a gauche dans la Chapelle de Nostre Dame de pitié dans l'Eglise des Cordeliers de la Ville du Mans.

BnF, ms Clairambault 941. Epitaphe de Renée de Souveray.

La collection Duchesne :

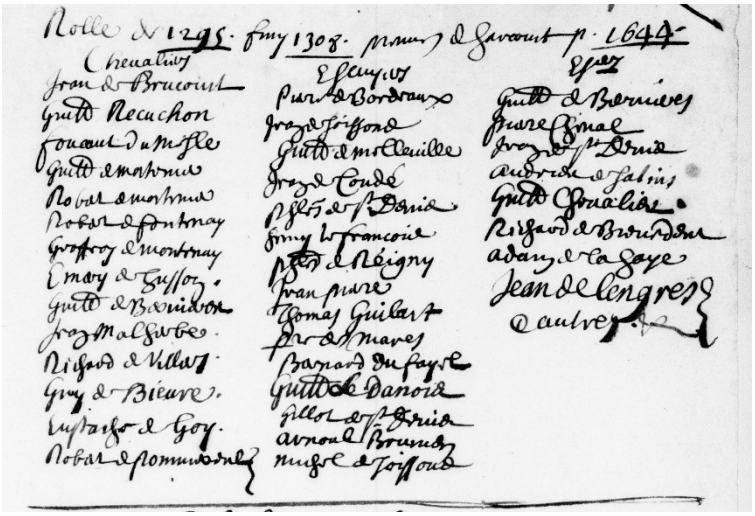
- ms Duchesne 21 : Mélanges sur l'histoire de la Champagne
- ms Duchesne 22 : Mélanges, extraits de cartulaires
- ms Duchesne 54 : Mélanges généalogiques
- ms Duchesne 56 : Mélanges historiques
- ms Duchesne 62 : Mélanges historiques
- ms Duchesne 93 : Mélanges historiques et généalogiques concernant principalement la Lorraine
- ms Duchesne 97bis : Mélanges historiques et généalogiques
- ms Duchesne 103 : Extraits divers
- ms Duchesne 111 : Extraits concernant la maison de Foix
- ms Duchesne 114 : Extraits de divers cartulaires et recueils
- ms Duchesne 117 : pièces relatives à la maison d'Armagnac
- ms Duchesne 118 : Extraits de divers documents ou cartulaires
- ms Duchesne 121 : Recueil de généalogies

La collection Baluze :

- ms Baluze 38 : extraits de cartulaires et d'archives
- ms Baluze 38 : extraits de cartulaires et d'archives
- ms Baluze 40 : chartes diverses
- ms Baluze 46 : extraits de cartulaires et de chartriers
- ms Baluze 51 : extraits d'archives et de registres divers
- ms Baluze 54 : extraits de divers registres
- ms Baluze 59 : extraits héraldiques et généalogiques
- ms Baluze 194-195 : pièces relatives à l'histoire de la maison de La Tour d'Auvergne
- ms Baluze 208 : mélanges littéraires et généalogiques

Et dans les fonds Français :

- ms Français 8216-8240 : Recueil d'épitaphes, formé par Pierre Clairambault, en partie avec des débris du cabinet de Gaignières
- ms Français 20335-20337 : Quartiers de divers chevaliers de Malte, des XVIe et XVIIe siècles, classés par ordre alphabétique
- ms Français 21022 : Extraits du Trésor des Chartes, faits par Gaignières
- ms Français 21448 : Rôles des gentilshommes de la Maison du Roi. (1471-1580)
- ms Français 21495-21538 : Montres de gens de guerre, pièces originales classées par ordre chronologique. (1363-1593)
- ms Français 22293 : Recueil de lettres originales et d'extraits, formé par GAIGNIÈRES, sur les personnages que les rois de France ont qualifiés de Cousin
- ms Français 22300 : Extraits de pièces et titres concernant diverses familles de Bourgogne et de Nivernais (XIII^{e}-XVII^{e} siècle), de la main de Gaignières
- ms Français 22450 : Extraits des archives, cartulaires, nécrologes et obituaires des abbayes et prieurés d'Anjou, par Gaignières
- ms Français 25764-25901 : Montres (1347-1716)
- ms Français 25992-26262 : Quittances et pièces diverses – mandements royaux, quittances, mémoires, comptes, etc (1267-1783)
- ms Français 26263-26299 : Titres originaux de Dom Villevieille
- ms Français 26300-26308 : Collection de titres et généalogies, formée par Jault, neveu du généalogiste Blondeau
- ms Français 26309-26484 : Collection de titres et généalogies, formée par Charles-François Blondeau de Charnage
- ms NAF 8603-8636 : Montres (1295-1674)
- ms Cinq cents de Colbert 80 : Inventaire des titres de la Chambre des comptes de Navarre (XIII^{e}-XVI^{e} siècle)



BnF, NAF 8603, montre pour Harcourt datée de 1295 (copie).

Et bien d'autres encore… Pour un inventaire quasiment exhaustif, voir : Jean-Philippe Gérard, Répertoire des ressources généalogiques et héraldiques du département des manuscrits de la bibliothèque nationale, Versailles, Mémoires et Documents, 2003.

Etape 4 : Les archives privées

Les archives départementales, outre leurs séries E (familles, féodalité) et B (cours et juridictions), consacrent une série aux archives privées, la série J. On y trouve des documents de provenance diverse, dont des archives de familles, chartriers et fonds d'érudits.

Les chartriers

Un chartrier est une collection d'archives anciennes, généralement privées, conservant des titres de propriété, actes juridiques, documents administratifs et autres d'une famille, d'une institution religieuse ou d'une seigneurie. Les documents conservés peuvent être très variés : chartes de donation, actes notariés (contrats de mariage, testaments), tutelles, aveux, terriers, correspondances, comptes… Ils peuvent être classés en E ou en J aux archives départementales. Consultez le chartrier du château de vos ancêtres ou de celui de leur seigneur, vous y découvrirez probablement des trésors.

Malheureusement, il s'agit de fonds privés : si certains sont conservés aux archives départementales et consultables sans accord préalable de la famille, beaucoup de chartriers sont encore dans les greniers de châteaux ou de vieilles maisons. Pouvoir les consulter dépend alors du seul bon vouloir des propriétaires.

Rapprochez-vous des associations de généalogie et d'histoire locale, peut-être ont-ils vent des collections privées qui pourraient vous intéresser.

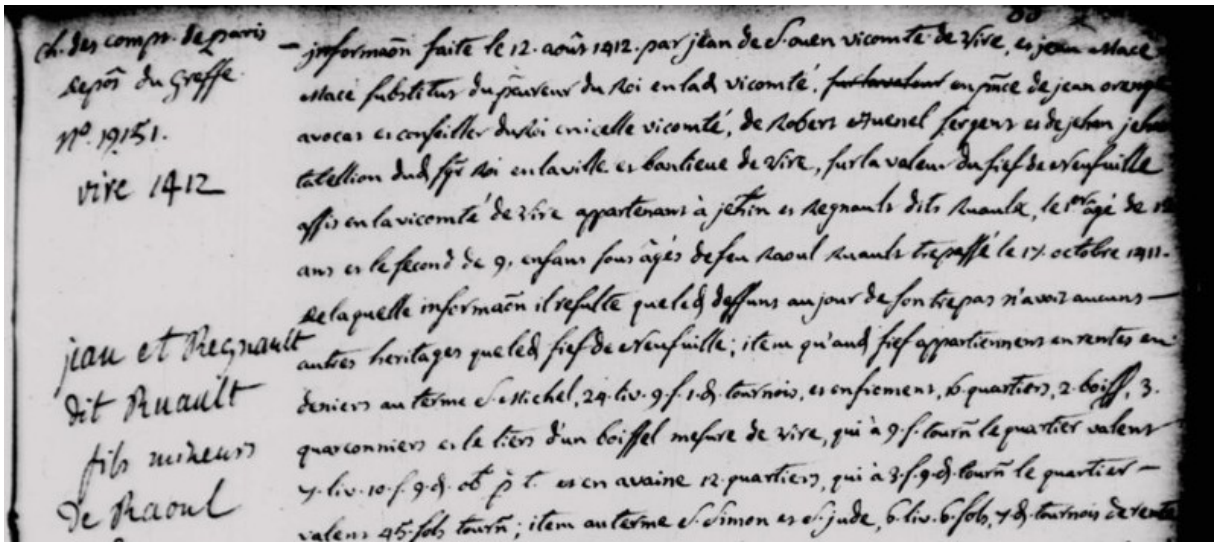
Les fonds d’érudits

Des hommes d’église, collectionneurs d’autographes ont pu réunir une documentation très importante sur un fief ou une famille. Ce sont des fonds qui peuvent être très riches en informations.

Si nous prenons l’exemple de la Normandie, on pourrait ainsi consulter aux AD50 les travaux de :

- Jean Durand de Saint-Front : plusieurs tableaux généalogiques et actes originaux.
- Michel LePesant : copies et résumés d’actes concernant des familles et des fiefs.
- Dom Lenoir : copies et analyses d’actes issus de la Chambre des comptes.

Consultez le cadre de classement de vos archives départementales préférées, n’hésitez pas à fouiller.



AD50, 1Mi 504/6. Collection Dom Lenoir. Début d'une information sur la valeur de plusieurs héritages datée de 1412.

Les bibliothèques municipales

Ce ne sont pas à proprement parler des fonds privés, mais on n’y pense pas assez, et pourtant certaines bibliothèques municipales des grandes villes possèdent des fonds très riches, réunissant des manuscrits, des actes originaux, des études, des mémoires généalogiques…

Plusieurs de ces bibliothèques ont des archives numérisées. Les fonds sont indexés dans un seul catalogue, ce qui facilite les recherches : le Catalogue collectif de France.

Etape 5 : les Archives nationales

Comme pour la Bibliothèque nationale de France, les fonds d'archives sont interrogeables, ici grâce à une recherche dans la Salle de lecture virtuelle.

Séries J et JJ : Trésor des Chartes

Le Trésor des chartes est le plus ancien et le plus prestigieux fonds des Archives nationales. Il constitue le noyau originel des archives de la monarchie française, formé à partir du XII^{e} siècle pour conserver les actes les plus importants du pouvoir royal.

- La série J rassemble les actes originaux, le plus souvent sur parchemin, conservés autrefois dans des coffres appelés *layettes*. Ces documents couvrent principalement les XII^{e}-XVI^{e} siècles. La collection qui nous intéresse le plus est celle des Gouvernements, organisés par province. Elle concerne surtout les grandes familles nobles. Les numérisations sont rares, et les registres sont consultables sur place sous forme de microfilms.
- Dans la série JJ : voir notamment les cartulaires royaux et princiers, registres de la Chancellerie (JJ/5 à JJ/266). Grâce au projet Himanis, une recherche par mot clef est possible dans ces manuscrits.



AN, J 215, acte daté de 1364 concernant le mariage de Jean de Harcourt et de Catherine de Bourbon. Photo de l'auteur à partir d'un microfilm.

Séries M et MM

Les principales collections nous intéressant sont celles des preuves des chevaliers reçus aux ordres de Saint-Lazare et de Malte :

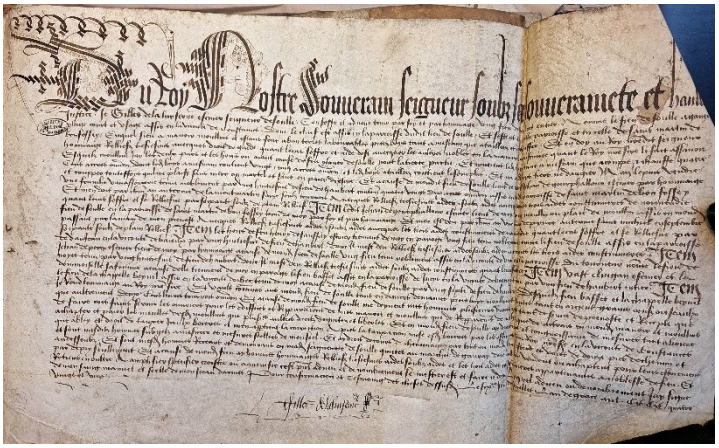
- M//614 à 616. Preuves de Saint-Lazare (par ordre alphabétique des noms de familles). XVIIIe s.

- M//617 à 624-627. Preuves de Malte (par ordre alphabétique des noms de familles). XVIe-XVIIIe s. Voir les numérisations. Voir le projet Preuves pour l'ordre de Malte.

Les séries M et MM sont d'une grande richesse en termes d'information. Ces ordres militaires et hospitaliers possédaient des terres, et avaient donc des vassaux qui leur rendaient hommage. Des aveux peuvent donc être trouvés dans plusieurs sous séries.

La série P : hommages, aveux et dénombrements

La Chambre des comptes de Paris était une cour souveraine où se rendaient les comptes de tous les deniers royaux, où l'on enregistrait les hommages, aveux et dénombrements dus au roi, les serments de fidélité et tous les actes qui concernaient les finances du roi et son domaine. En réalité, la série P telle qu'elle se présente aujourd'hui ne correspond pas exactement au fonds originel de la Chambre des comptes. Lors de la Révolution puis des reclassements du XIX^{e} siècle, les archives de cette institution ont été dispersées entre plusieurs séries (notamment K, KK, O^{1}, Q^{1} et P). Les archivistes du XIX^{e} siècle ont ensuite reconstitué une série P qui est davantage une collection documentaire qu'un fonds homogène.



AN, P//289/2, aveu de Gilles de la Luzerne daté de 1491. Photo de l'auteur.

Les documents P//1 à P//940 contiennent les hommages, aveux et dénombrements. Les aveux sont une source essentielle, ils constituent une photographie assez précise d'un fief à un moment donné. L'aveu est un document écrit par lequel le vassal reconnaît officiellement qu'il tient un fief de son seigneur. Il peut notamment préciser : le nom du détenteur du fief et l'origine de son droit, les obligations féodales, et peut s'accompagner du dénombrement, c'est-à-dire la description détaillée du contenu du fief.

Un inventaire peut être consulté ici. Plusieurs travaux de numérisation et d'indexation peuvent être suivis sur Geneawiki. Ne pas hésiter à regarder aussi les autres cotes de la série P.

Série Q : Domaine

Présentation ici : Q/1 et Q/3 – Domaine

Etape 6 : Le XVe siècle et avant – vers l'infinie remontée ?

En suivant ce guide, peut-être avez-vous pu vous raccrocher à une famille noble de grande importance, riche et influente. Vous voyez les écrits se multiplier, des arbres généalogiques

remontant jusqu'aux Sicambres. Mais il ne faut toujours pas se précipiter. Au contraire, croisez vos sources ! Bon nombre de généalogies, qu'elles soient imprimées, manuscrites ou en ligne contiennent des erreurs parfois intentionnelles. Il y a en effet de nombreuses généalogies de complaisance, rattachant des petites familles nobles à l'origine obscure à des familles beaucoup plus importantes. Et leurs auteurs le font facilement : inventer une épouse prestigieuse à un petit noble dont la femme n'est pas connue ne requiert pas de faussaires très adroits. Cela peut aller plus loin, avec la rédaction de faux actes.

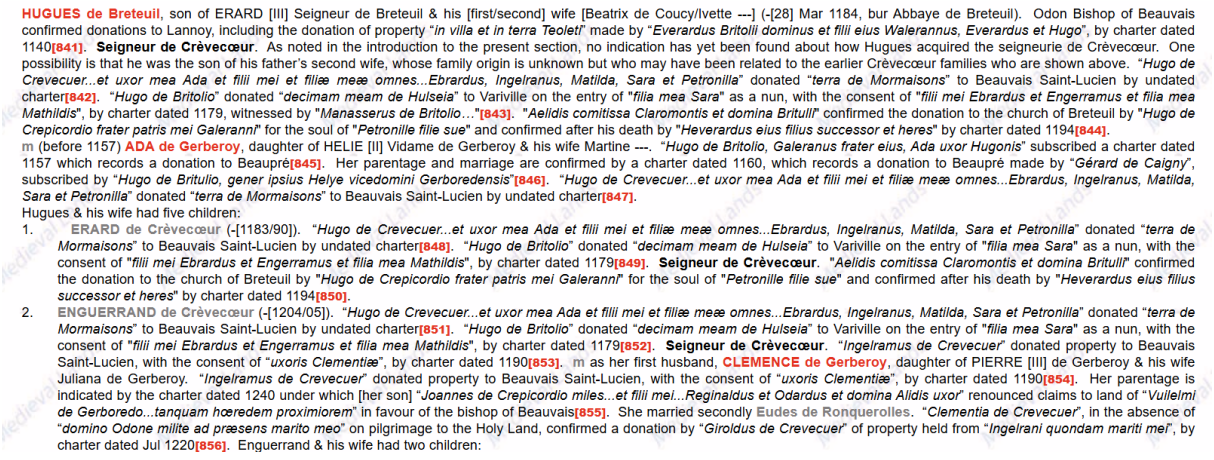
Vous l'aurez compris, il faut encore et toujours revenir aux actes. Seulement, avant le XV^{e} siècle, ceux-ci sont beaucoup plus difficiles à trouver et à déchiffrer. Pourtant, des solutions existent. En voici quelques-unes.

Medieval Lands (FMG)

Medieval Lands est un projet mené par la Fundation for Medieval Genealogy. Son but est simple : proposer les généalogies des principales familles nobles d'Europe, d'Afrique du Nord et d'Asie de l'Ouest du V^{e} au XV^{e} siècle, en se fondant exclusivement ou presque sur des actes. Leur site internet est une mine d'or. Les sources sont à chaque fois explicitées, et les doutes sont exposés, et ce même pour les branches royales. Le seul point négatif est son ergonomie.

L'index général des familles étudiées se consulte sur cette page.

Vous pourrez retrouver les sources en notes de bas de page. C'est aussi une bonne manière de connaitre les sources disponibles pour cette période dans la région de vos recherches.



HUGUES de Breteuil, son of ERARD [III] Seigneur de Breteuil & his [first/second] wife [Beatrix de Coucy/Ivette ---] (-[28] Mar 1184, bur Abbaye de Breteuil). Odon Bishop of Beauvais confirmed donations to Lannoy, including the donation of property "*in villa et in terra Teoleti*" made by "*Everardus Britolii dominus et filii eius Walerannus, Everardus et Hugo*", by charter dated 1140[841]. **Seigneur de Crèvecœur**. As noted in the introduction to the present section, no indication has yet been found about how Hugues acquired the seigneurie de Crèvecœur. One possibility is that he was the son of his father's second wife, whose family origin is unknown but who may have been related to the earlier Crèvecœur families who are shown above. "*Hugo de Crevecuer...et uxor mea Ada et filii mei et filiæ meæ omnes...Ebrardus, Ingelranus, Matilda, Sara et Petronilla*" donated "*terra de Mormaisons*" to Beauvais Saint-Lucien by undated charter[842]. "*Hugo de Britolio*" donated "*decimam meam de Hulseia*" to Variville on the entry of "*filia mea Sara*" as a nun, with the consent of "*filii mei Ebrardus et Engerramus et filia mea Mathildis*", by charter dated 1179, witnessed by "*Manasserus de Britolio…*"[843]. "*Aelidis comitissa Claromontis et domina Britulli*" confirmed the donation to the church of Breteuil by "*Hugo de Crepicordio frater patris mei Galeranni*" for the soul of "*Petronille filie sue*" and confirmed after his death by "*Heverardus eius filius successor et heres*" by charter dated 1194[844].
m (before 1157) **ADA de Gerberoy**, daughter of HELIE [II] Vidame de Gerberoy & his wife Martine ---. "*Hugo de Britolio, Galeranus frater eius, Ada uxor Hugonis*" subscribed a charter dated 1157 which records a donation to Beaupré[845]. Her parentage and marriage are confirmed by a charter dated 1160, which records a donation to Beaupré made by "*Gérard de Caigny*", subscribed by "*Hugo de Britulio, gener ipsius Helye vicedomini Gerboredensis*"[846]. "*Hugo de Crevecuer...et uxor mea Ada et filii mei et filiæ meæ omnes...Ebrardus, Ingelranus, Matilda, Sara et Petronilla*" donated "*terra de Mormaisons*" to Beauvais Saint-Lucien by undated charter[847].
Hugues & his wife had five children:

1. **ERARD de Crèvecœur** (-[1183/90]). "*Hugo de Crevecuer...et uxor mea Ada et filii mei et filiæ meæ omnes...Ebrardus, Ingelranus, Matilda, Sara et Petronilla*" donated "*terra de Mormaisons*" to Beauvais Saint-Lucien by undated charter[848]. "*Hugo de Britolio*" donated "*decimam meam de Hulseia*" to Variville on the entry of "*filia mea Sara*" as a nun, with the consent of "*filii mei Ebrardus et Engerramus et filia mea Mathildis*", by charter dated 1179[849]. **Seigneur de Crèvecœur**. "*Aelidis comitissa Claromontis et domina Britulli*" confirmed the donation to the church of Breteuil by "*Hugo de Crepicordio frater patris mei Galeranni*" for the soul of "*Petronille filie sue*" and confirmed after his death by "*Heverardus eius filius successor et heres*" by charter dated 1194[850].
2. **ENGUERRAND de Crèvecœur** (-[1204/05]). "*Hugo de Crevecuer...et uxor mea Ada et filii mei et filiæ meæ omnes...Ebrardus, Ingelranus, Matilda, Sara et Petronilla*" donated "*terra de Mormaisons*" to Beauvais Saint-Lucien by undated charter[851]. "*Hugo de Britolio*" donated "*decimam meam de Hulseia*" to Variville on the entry of "*filia mea Sara*" as a nun, with the consent of "*filii mei Ebrardus et Engerramus et filia mea Mathildis*", by charter dated 1179[852]. **Seigneur de Crèvecœur**. "*Ingelramus de Crevecuer*" donated property to Beauvais Saint-Lucien, with the consent of "*uxoris Clementiæ*", by charter dated 1190[853]. m as her first husband, **CLEMENCE de Gerberoy**, daughter of PIERRE [III] de Gerberoy & his wife Juliana de Gerberoy. "*Ingelramus de Crevecuer*" donated property to Beauvais Saint-Lucien, with the consent of "*uxoris Clementiæ*", by charter dated 1190[854]. Her parentage is indicated by the charter dated 1240 under which [her son] "*Joannes de Crepicordio miles...et filii mei...Reginaldus et Odardus et domina Alidis uxor*" renounced claims to land of "*Vuilelmi de Gerboredo...tanquam hœredem proximiorem*" in favour of the bishop of Beauvais[855]. She married secondly **Eudes de Ronquerolles**. "*Clementia de Crevecuer*", in the absence of "*domino Odone milite ad præsens marito meo*" on pilgrimage to the Holy Land, confirmed a donation by "*Giroldus de Crevecuer*" of property held from "*Ingelrani quondam mariti mei*", by charter dated Jul 1220[856]. Enguerrand & his wife had two children:

exemple avec la famille de Crevecoeur. FMG projet Medlands.

Ouvrages spécialisés

Comment savoir si un livre est fiable ? Regardez ses sources. Pour cette période, quelques ouvrages peuvent reproduire des copies d'actes. Je pense notamment à :

- André du Chesne
 - Histoire genealogique de la maison royale de Dreux
 - Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne
- Gilles-André de La Roque de La Lontière
 - Histoire généalogique de la maison de Harcourt, tome 3 (preuves)

 - Histoire généalogique de la maison de Harcourt, tome 4 (preuves)
 - Dom Morice
 - Memoires pour servir de preuves a l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tome 1
 - Memoires pour servir de preuves a l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tome 2
 - Memoires pour servir de preuves a l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tome 3

Et d'autres encore. Si vous ne pouvez pas consulter la source originale ou si elle n'est pas retranscrite, prenez les informations avec des pincettes.

Les ouvrages les plus récents sont aussi très utiles. Les mêmes précautions s'appliquent mais les historiens d'aujourd'hui sont heureusement plus sérieux que ceux du XVII^{e} siècle !

Où trouver de tels ouvrages mentionnant leurs sources ? Ce sera sur Gallica (le moteur de recherche des publications et manuscrits de la BnF), sur Google Books ou bien encore Archive.org. La fiabilité s'observe toujours au cas par cas, suivant la qualité des sources.

Tout ceci sans rappeler les différents fonds d'archives déjà mentionnés dans ce guide.

Derniers conseils

Il y a un moment où, inévitablement, on est remonté si loin dans le temps que plus aucun acte ne permet de construire une généalogie fiable à 100%. Les généalogistes les plus attachés aux certitudes en resteront là. D'autres voudront aller plus loin, voguant d'hypothèses en hypothèses. Ces derniers devront tout de même garder dans un coin de leur tête que les historiens émettent déjà des doutes sur les grands-parents de Charlemagne…

Des historiens tels que Christian Settipani ont tout de même tenté de retracer les liens unissant les élites occidentales dans des temps reculés. Il est certain que ces élites ont des liens de parenté, mais la certitude de savoir par quels chemins exacts est plus faible. Settipani s'est donné comme défi de retrouver ces filiations anciennes. De même, citons les travaux de Patrick van Kerrebrouck pour les capétiens.

Dernier conseil : prendre du plaisir ! Le plaisir de chercher, de trouver au bout de long mois ce que personne n'avait eu le courage (ou le temps, ça joue beaucoup) de chercher, d'échanger avec de lointains cousins, car c'est ça la généalogie ! Les recherches nobiliaires sont intéressantes non pas pour pouvoir se dire descendant de, mais plutôt pour les sources consultées, la méthode, l'enquête menée. Décorer son arbre de jolies armoiries c'est sympa aussi (à rechercher dans des armoriaux manuscrits bien sûr).

Bon courage dans vos recherches !

@adrip

Merci à @Dashell pour sa relecture.